



**PROTOCOLE INTERNE POUR
LA CLOTURE DE L'ANNEE
2019/2020
ET LA RENTREE
UNIVERSITAIRE 2020/2021
SOUS COVID-19**

- Septembre 2020-

Sommaire

Calendrier prévisionnel de reprise des activités pédagogiques

Renforcement de l'enseignement à distance

Les œuvres universitaires

Mesures de prévention

Assistance médicale et psychologique

Contacts

Calendrier prévisionnel de reprise des activités pédagogiques

En raison de l'impossibilité pour un certain nombre d'étudiants de suivre correctement les activités pédagogiques à distance, en particulier en raison de l'absence d'une connexion de qualité suffisante, une période de révision avec présence des étudiants concernés dans les locaux de l'école est organisée pour chaque session.

Des plannings détaillés seront transmis à la communauté de l'école au fur et à mesure et dès que cela sera rendu possible.

Renforcement de l'enseignement à distance (EAD)

Pour l'année universitaire 2020/2021, et en cas d'impossibilité de revenir à un enseignement totalement présentiel et en simultané pour l'ensemble de la population estudiantine de l'école, la part d'enseignement à distance en modes synchrone et asynchrone sera renforcée, en garantissant des activités de soutien en présentiel pour les étudiants qui ne disposent pas des moyens techniques suffisants pour recourir exclusivement à ce mode d'enseignement.

Renforcement de l'enseignement à distance (EAD)

Aménagement de locaux pour l'EAD

- Des amphithéâtres sont aménagés pour garantir la distanciation physique et les conditions d'hygiène indispensables.
- Les contenus pédagogiques divers sont mis à la disposition des étudiants qui suivent à distance ainsi que ceux qui doivent être présents à l'école.

Renforcement de l'enseignement à distance (EAD)

Aménagement de locaux pour l'EAD

- Des espaces équipés pour la consultation des contenus pédagogiques sont mis à disposition des étudiants qui ne sont pas en résidence universitaire et qui ne peuvent accéder aux contenus pédagogiques depuis chez eux.
- Des séances sont organisées, à la demande des étudiants, avec les enseignants des modules afin de répondre aux éventuelles questions des étudiants. Les étudiants qui n'ont pas eu l'opportunité de suivre les cours en ligne durant le 2^{ème} semestre pour des raisons objectives, pourront ainsi éclaircir les notions non acquises, étudier les cas particuliers, et profiter des conseils et encadrements de leurs enseignants.

Renforcement de l'enseignement à distance (EAD)

Développement des compétences du personnel enseignant en TICE

- La cellule TICE ¹ (Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement) de l'ESI s'est fixé pour mission, durant les premières semaines de septembre de former les enseignants en assurant des séminaires en ligne pour :
 - ✓ La scénarisation des cours et au développement de contenus pédagogiques multimédia pour renforcer les contenus consultables en asynchrone par les étudiants.
 - ✓ La conception de procédures de tests et examens en ligne, garantissant la sincérité et l'honnêteté des réponses.

Renforcement de l'enseignement à distance (EAD)

Gestion du temps pédagogique

Une adaptation du temps pédagogique se fera de manière dynamique, comme ce fut le cas pour les activités du second semestre 2019/2020, en fonction de l'avancement et de l'état psychologique des étudiants et des personnels de l'école.

Les œuvres universitaires

Les directions des œuvres universitaires ont pris l'engagement de répercuter les consignes énoncées dans le protocole cadre auprès des différents administrations des œuvres prenant en charge les étudiantes et étudiants de tous les établissements universitaires.

Les œuvres universitaires

Hébergement

- La norme d'occupation des chambres universitaires doit être respectée :
 - ✓ 6 m² par étudiant
 - ✓ 12 m² pour 2 étudiants.
 - ✓ 18 m² pour 3 étudiants.
- Chaque résidence universitaire doit se doter, dans la mesure du possible, d'un espace de connexion internet à mettre à la disposition des étudiants.

Les œuvres universitaires

Restauration

- La distribution des repas se fera dans le respect des normes sanitaires.
- Les horaires de distribution des repas doivent être suffisamment étalés pour une bonne gestion des flux d'étudiants.

Les œuvres universitaires

Transport

- Respecter une charge maximale de 25 étudiants par grand bus en assurant plusieurs rotations par jour jusqu' à 18h00 en adéquation avec les emplois du temps réaménagés.
- Cette opération doit être menée rigoureusement avec la mobilisation des agents concernés, et une coordination étroite avec les services de la pédagogie.
- Un dispositif spécifique de transport des étudiants résidant hors de la wilaya d'Alger est en cours de mise en place.

Mesures de prévention

Les normes de distanciation et les mesures d'hygiène préconisées dans le protocole cadre du MESRS sont appliquées dans tous les espaces mis à disposition pour les activités pédagogiques en présentiel.

Mesures de prévention

Mesures sanitaires

Le personnel de l'école doit veiller au strict respect des règles sanitaires mises en place :

- ✓ Prise de température de toute personne étrangère accédant à l'école.
- ✓ Aération, nettoyage et désinfection fréquents des locaux pédagogiques et administratifs, ainsi que les espaces communs.
- ✓ Dans les espaces dédiés à la pédagogie (Amphis, salles de cours et laboratoires de TP), prévoir un maximum de 16 étudiants pour 50 mètres carrés.
- ✓ Garantie de l'aération et de l'hygiène des locaux, y compris les sanitaires.

Mesures de prévention

Mesures sanitaires

- ✓ Gestion des flux des étudiants et des sens de circulation au sein des locaux et des espaces communs : sens de circulation unique avec des flèches peintes au sol et dans les voies de circulation.
- ✓ Affectation d'une place numérotée unique à chaque étudiant, en respectant la règle de distanciation dans les salles et amphithéâtres.
- ✓ Interdiction des regroupements quel que soit le motif.
- ✓ Interdiction de déplacer les chaises (salles) ou bancs (espaces extérieurs) des places réservées.

Mesures de prévention

Mesures sanitaires

- ✓ **Obligation du port d'un masque de protection et du respect de la distanciation physique, par toute la communauté universitaire, pendant toute la durée de présence à l'école.**
- ✓ **Mise à disposition des étudiants, des enseignants et des personnels de techniques et de soutien de moyens de désinfection.**

Mesures de prévention

Mesures sanitaires

- ✓ Désinfection périodique des surfaces pouvant être souillées (poignées de portes et de fenêtres, bureaux, tables, accoudoirs de chaises...) par le personnel de l'école chargé de l'entretien.
- ✓ Information par tous les moyens de communication disponibles quant au respect des mesures préventives (affichages, écrans d'information, diffusion périodique sur les réseaux sociaux de l'école...).

Mesures de prévention

Accès à l'école

Le personnel de l'école doit faire preuve de rigueur dans la réglementation des accès et de la circulation à l'école, en veillant à :

- ✓ Interdire l'accès à l'école à toute personne étrangère, en toute circonstance et quel que soit le lieu de la visite (locaux administratifs ou résidences internes à l'école).
- ✓ N'autoriser l'accès qu'aux seules personnes se présentant pour un motif valable, déclarées et accueillies par des personnels de l'école.

Mesures de prévention

Accès à l'école

Le personnel de l'école doit faire preuve de rigueur dans la réglementation des accès et de la circulation à l'école, en veillant à :

- ✓ Mentionner les étrangers autorisés à accéder dans un registre ouvert au poste de garde à l'entrée de l'école.
- ✓ Faire respecter les plages de présence autorisées pour les étudiants.

Assistance médicale et psychologique

Les services médicaux et de soutien psychologique de l'école travaillent en étroite collaboration avec l'administration et le personnel pédagogique de l'école pour garantir le respect et l'amélioration permanents du protocole mis en place.

Assistance médicale et psychologique

- **Il est fortement recommandé aux personnes qui présentent les symptômes décrits comme potentiellement liés au COVID-19, de ne pas se présenter à l'école, et d'informer immédiatement le service médical:**

m_touaibia@esi.dz

- **En cas de doute, la personne devra rester chez elle et consulter un médecin avant de reprendre ses activités.**

Assistance médicale et psychologique

Toute personne qui est présente à l'école ou qui a fréquenté l'école depuis moins de 15 jours et qui présente des symptômes pouvant être imputés au COVID-19, ou ayant été en contact avec un cas confirmé de COVID19, doit immédiatement prendre contact avec le service médical de l'école dont les coordonnées sont fournies dans la section « contacts » en fin de document).

Assistance médicale et psychologique

- **Ce dernier est le plus en mesure de décider des actions à entreprendre pour la prise en charge et l'assistance du malade s'il est encore à l'école ainsi que le recensement et l'organisation du dépistage des personnes identifiées qui ont été en contact avec le malade.**
- **Les personnes diagnostiquées atteintes de COVID-19 et les personnes ayant été en contact avec un malade sont interdites d'accès à l'établissement, jusqu'à présentation d'une autorisation d'accès validée par le service médical de l'école.**

Assistance médicale et psychologique

Rappel des symptômes les plus courants (liste non exhaustive) :

- **Fièvre ;**
- **Toux ;**
- **Perte du goût et de l'odorat;**
- **Maux de tête ;**
- **Douleurs musculaires ;**
- **Fatigue...**

Contacts

Accompagnement et coordination

Une cellule locale a été mise en place (**décision N° 3 du 27 Juillet 2020**) pour le suivi de la clôture de l'année universitaire en cours et la rentrée 2020/2021, la veille permanente, l'aide et l'orientation.

Contacts

**Adresse mail du service médical
(Docteur Touaibia) :**

m_touaibia@esi.dz

Adresse mail de la cellule locale :

cellule_covid@esi.dz

**Nous comptons sur la responsabilité, la
vigilance et la mobilisation de toute la
communauté de l'école pour le respect
du présent protocole.**